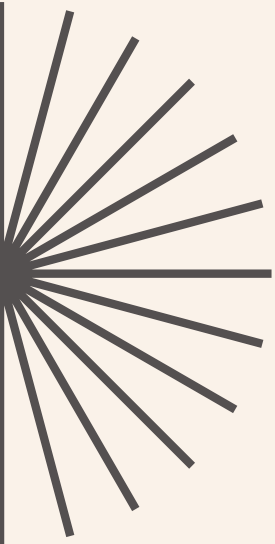




Catalogue formation



DERNIÈRE MISE À JOUR :
JUILLET 2025



NOS VALEURS



FORMATIONS EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL

COMPÉTENCES

En s'appuyant sur un réseau de formateurs agréés, ACPR-Prévention propose à ses clients de nombreuses formations en santé / sécurité au travail, en hygiène et en environnement. Ces formations permettent de répondre aux obligations d'information et de formation des collaborateurs.

ACCESSIBILITÉ

Sur simple demande en amont de la formation, ACPR-Prévention s'engage à réadapter ses formations aux différentes typologies de handicap visibles ou invisibles.

Les demandes d'inscription à nos formations se font via le site internet ou directement par l'adresse mail : contact@acpr-prevention.com.

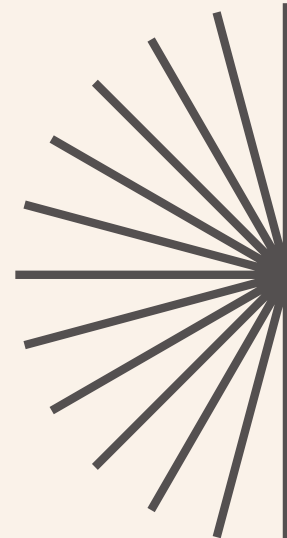
ACPR-Prévention s'engage sous un délai d'accès à la formation de 3 mois et en fonction des plannings

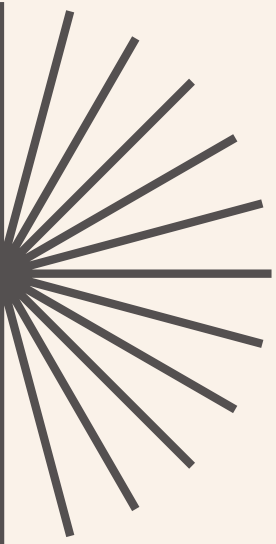
ADAPTATION

ACPR-Prévention propose également à ses clients des actions de formations modulables sur site afin de répondre à toutes contraintes organisationnelles et de situations de handicaps particulières et sensibiliser directement les collaborateurs sur leur poste de travail aux risques professionnels: gestes et postures, risques chimiques, co-activité, incendie, travail sur écran,...

ACCOMPAGNEMENT

Nous pouvons réaliser d'autres formations ou vous accompagner vers un de nos partenaires disposant de formations spécifiques et dédiées à vos métiers.





NOTRE EXPERTISE

CONSEIL EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL

EVALUATION DES RISQUES DOCUMENT UNIQUE / DUERP

- Identification des risques
- Calcul d'indice de criticité
- Hiérarchisation des risques
- Préconisation des actions préventives et correctives
- Formalisation de plan de prévention des risques
- Veille et suivi des actions de prévention

GESTION DU RISQUES PSYCHOSOCIAUX / RPS

- Evaluation des RPS et intégration au document unique
- Diagnostic des RPS
- Accompagnement des groupes projet RPS
- Préconisation et assistance à l'élaboration de plan de prévention RPS

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

- Externalisation de la fonction de conseiller à la sécurité TMD
- Accompagnement en QHSE :
 - mise en place de système de management type ISO, OHSAS, ...
 - formalisation et accompagnement à la mise en œuvre de système documentaire, de plan de prévention, de protocole de sécurité, ...
- Accompagnement à la réalisation d'analyse accident / incident / presque-accidents
- Réalisation de récolement réglementaire, Veille réglementaire
- Audit HSE
- Accompagnement des membres du CSE

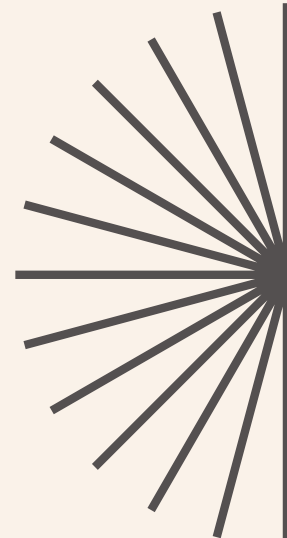
NOTRE ÉQUIPE

FORMATEURS CERTIFIÉS SUR LE RÉSEAU PRÉVENTION

Dispositifs démultipliés INRS / CARSAT : PRAP IBC, PRAP 2S / ALM , SST

FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS EN PRÉVENTION DES RISQUES

Enregistrés en tant qu'IPRP auprès de le DREETS Nouvelle-Aquitaine depuis 2007



SOMMAIRE

MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

- Sensibilisations / ateliers / safety day
- Evaluation des risques professionnels
 - Analyse à priori / DUERP
- Analyse des accidents de travail
 - Arbre des causes
- Port des équipements de protection individuels
- Entreprises extérieures et donneurs d'ordre :
élaboration du Plan de Prévention

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

- CSE / SSCT pour les entreprises
 - Initial
 - Renouvellement
- CST – CSA – CSE pour la fonction publique

SECOURISME

- Sauveteur Secouriste du travail / SST
 - initial
 - Maintien et Actualisation des compétences

RISQUES PSYCHOSOCIAUX / RPS

- Prévention des RPS : établir un diagnostic
- S'initier à la prévention des Risques Psychosociaux

TRANSPORT

- Sensibilisation 1.3 ADR

TRAVAUX EN HAUTEUR

- Travail en hauteur et port du harnais

RISQUES PHYSIQUES / TMS

- Acteurs PRAP 2S - ALM
- Acteurs PRAP IBC
- Gestes et postures de travail
- Gestes et postures - Professionnel de l'enfance
- Postures de travail sur écrans de visualisation

INCENDIE

- Equipier de première intervention (EPI)
 - Module lutte contre le feu / maniement des extincteurs
 - Module évacuation

ÉLECTRICITÉ

- B0/H0V
- BS/BE Manoeuvre
- AIPR

RISQUE D'AGRESSION

- Formation contre les risques d'agression en milieu professionnel

CHIMIE

- Risque chimique
- Sensibilisation à l'utilisation des produits

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

- Hygiène alimentaire en restauration collective

MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

EN BREF



de 45 minutes à 1 heure
par atelier

Toute personne exposée aux
risques de l'entreprise



Aucun prérequis

Sur le site de l'entreprise



Sur devis

SENSIBILISATIONS - ATELIERS - SAFETY DAY



Le Principe des ateliers de prévention

- Sensibiliser le personnel aux risques présents sur la structure
- Des objectifs spécifiques établis en fonction des besoins, des contraintes et des risques professionnels

Effectif sur l'atelier

- de 6 à 15 personnes

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Mise en situation réelle via photos et vidéos permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes
- Quizz flash code
- Support pédagogique

Adaptation de l'atelier

Chaque atelier sera précédé d'un rendez-vous téléphonique afin de personnaliser les supports en fonction notamment de l'accidentologie dans l'entreprise.

Au Programme

A composer « à la carte », le programme sera établi afin de répondre au mieux à vos attentes.

Des modules à imbriquer et à mettre en place sur une demi-journée ou une journée.

2 exemples sur les pages suivantes :

- atelier manutention manuelle
- atelier risque routier

— WORLD DAY FOR —
**SAFETY &
HEALTH AT
— WORK —**

Les + d'ACPR

Formateur nommé sur l'atelier :

- Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Une équipe pluridisciplinaire pour répondre aux objectifs

EN BREF



de 45 minutes à 1 heure
par atelier

Tout travailleur



Aucun prérequis

Sur le site de l'entreprise



Sur devis

ATELIER MANUTENTION MANUELLE



Objectifs

- Faire prendre conscience du risque manutention manuelle
- Faire connaître les conséquences des risques liés à la manutention manuelle pour la santé des salariés
- Faire acquérir des techniques de manutention

Effectif sur l'atelier

- de 6 à 12 personnes

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques adaptés aux spécificités des attentes des participants
- Exercices applicatifs individuels et collectifs

Adaptation de l'atelier

Chaque atelier sera précédé d'un rendez-vous téléphonique afin de personnaliser les supports en fonction notamment de l'accidentologie dans l'entreprise.

Au Programme

- Statistiques AT et MP : Informer les salariés sur les AT et MP dus aux manutentions manuelles
- Anatomie et physiologie du corps : Sensibiliser les salariés sur le fonctionnement de leur corps et notamment de leur colonne vertébrale
- Protections individuelles : Présenter l'utilité des protections individuelles
- Technique de manutention manuelle : faire acquérir les principes de base et complémentaires qui utilisent les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Après un safety day, il est recommandé de prolonger la prévention et les acquis de gestion des risques avec des campagnes de sensibilisation.

Les + d'ACPR

Formateur nommé sur l'atelier :

- Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Formateur PRAP IBC certifié INRS



EN BREF



de 45 minutes à 1 heure
par atelier

Toute personne utilisant un
véhicule dans le cadre
professionnel, y compris lors
des trajets domicile/travail



Aucun prérequis

Sur le site de l'entreprise



Sur devis

ATELIER RISQUE ROUTIER



Objectifs

- Faire prendre conscience par une approche dangers, risques et conséquences des conduites à risques
- Savoir évaluer son propre comportement routier
- Adopter les bons réflexes

Effectif sur l'atelier

- de 6 à 15 personnes

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Mise en situation réelle via photos et vidéos permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes
- Quizz flash code
- Support pédagogique

Adaptation de l'atelier

Chaque atelier sera précédé d'un rendez-vous téléphonique afin de personnaliser les supports en fonction notamment de l'accidentologie dans l'entreprise.

Au Programme

- Les Généralités sur les risques routiers
- L'Accidentologie : les chiffres de l'entreprise
- Le Conducteur : état physique : alcool, médicaments, ...
- L'Installation du conducteur : position, ceinture de sécurité
- Le Comportement au volant : utilisation du téléphone, rangements, lecture de carte, grignotages, etc.
- Les Conduites à tenir en cas de panne, incident, accident
- L'Organisation des déplacements
- L'écoconduite au service de la sécurité routière

Après un safety day, il est recommandé de prolonger la prévention et les acquis de gestion des risques avec des campagnes de sensibilisation.



Les + d'ACPR

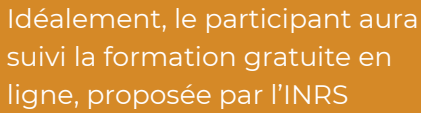
Formateur nommé sur l'atelier :

- Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses et préventeur

ANALYSE A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS



- 



- 



Au Programme

- ## Théorie

Pratique

Obligations de l'entreprise

Conformément à l'article Article L. 4121-3 du Code du Travail,
l'employeur, le chef d'établissement évalue les risques pour la santé et
la sécurité des travailleurs.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP).



EN BREF



2 jours (soit 14 heures) non consécutifs avec intersession

- Tout salarié volontaire et mandaté par le Chef d'entreprise
- Membres de CSE
- 12 participants maximum



Idéalement, le participant aura suivi la formation gratuite en ligne, proposée par l'INRS

- Sur le site de l'entreprise



À partir de 180€ TTC par participant
En Intra : à partir de 1000 € HT

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expérience entre participants et à l'application terrain
- Travaux en groupe : mise en relation de risques, de méthode de prévention / protection, de mode de management...
- Co-construction d'outils de suivi
- Dossier technique type boîte à outil remis aux stagiaires (sur clé USB)

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis par mise en situation
- Production individuelle de travaux d'intersession
- Établissement d'une attestation de formation et d'acquisition des compétences

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL



Objectifs

- Participer à l'Analyse des Accidents du Travail
- Savoir mettre en œuvre une méthode d'analyse de l'accident
- Proposer des mesures de prévention dans le respect des Principes Généraux de Prévention
- Mettre en œuvre le Plan d'Actions Santé et sécurité de l'entreprise

Au Programme

Théorie

- Enjeux de la prévention et importance de l'analyse des accidents
- Incidents et presque accidents
- Généralités sur l'accident de travail : Définition, Statistiques, Mécanisme de l'accident
- Analyse par la méthode de l'arbre des causes : étapes de la méthode de l'arbre des causes : recueil d'informations et inventaire des faits ; enchaînement et mise en ordre chronologique des faits ; recherche des causes d'accidents et de dysfonctionnements ; facteurs potentiels d'accidents ; sources et causes de dysfonctionnements dans la situation de travail et l'organisation de l'entreprise
- Construction de l'arbre des causes
- Choix des cibles et proposition de solutions
- Suivi de l'application des actions retenues et mesures d'efficacité

Pratique

- Mise en pratique en sous-groupes d'études de cas concrets, partage et consolidation du concept lors des restitutions
- Travail d'intersession

Obligations de l'entreprise

En cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave, l'employeur procède, après avoir pris toute mesure pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 4221-1, à l'analyse des conditions de circulation ou de travail.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP).



EN BREF



1/2 journée (soit 3h30) en intra

- Toute personne amenée dans l'exercice de sa profession, à utiliser les différents équipements de protection individuels et collectifs
- de 4 à 10 stagiaires



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise :
à partir de 1000 € HT

PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS



Objectifs

- Connaître et identifier les risques du non-port des EPI
- Etre capable d'identifier les différents EPI (équipements de protection individuelle) selon l'environnement et la nature des travaux à effectuer
- Maîtriser les principes de sécurité associés à l'utilisation, la gestion et la vérification des EPI
- Identifier et interpréter le marquage des EPI

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application
- Dossiers techniques remis aux stagiaires - Études de cas concrets
- Outils multimédias
- EPI mis en œuvre par les travailleurs de la structure

Modalités d'évaluation

- Évaluation lors des exercices d'application
- Établissement d'une attestation de formation et d'acquisition des compétences.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

Pourquoi s'équiper d'EPI :

- Rappel du contexte réglementaire
- Risques liés au secteur d'activité
- Utilité et l'usage des EPI
- Principes généraux de protection (EPI, EPC)
- Liens entre accidents et port des EPI

Les différents types d'équipements :

- Protections collectives et individuelles
- Documentation (conformité CE, marquage réglementaire, marquage normatif ...)
- Principes de sécurité associés à l'utilisation, à la gestion des EPI

Pratique

- Comment je m'équipe : critères de choix en fonction des activités et des métiers, identification du bon état et de la périodicité des EPI, utilisation, entretien et élimination des EPI

Obligations de l'entreprise

Selon l'article R4321-4, l'employeur doit veiller à l'utilisation effective des équipements de protection individuelle qu'il fournit par les employés et les former à leur utilisation.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF



2 jours (soit 14 heures) non consécutifs avec intersession

- Dirigeant, Directeur
- Responsable ou animateur sécurité
- Responsable services généraux
- Responsable services techniques
- Membres du CSSCT (ex CHSCT)



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise :
à partir de 1000 € HT

ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET DONNEURS D'ORDRE : ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION



Objectifs

- Gérer toutes les phases des situations de travail communes, notamment en ce qui concerne leurs aspects Santé & Sécurité
- Mettre en œuvre la réglementation et une méthode d'analyse de situations de travail pour prévenir les risques liés à la coactivité

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Travaux en groupe : mise en relation de risques, de méthodes de prévention / protection, de modes de management...
- Co-construction d'outils de suivi.
- Dossier technique type boîte à outil remis aux stagiaires (sur clé USB)

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis par mise en situation
- Production individuelle de travaux d'intersession
- Établissement d'une attestation de formation et d'acquisition des compétences.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Pourquoi rédiger un plan de prévention et dans quels cas établir un plan de prévention ?
- Le cadre réglementaire du plan de prévention
- Déterminer les rôles et les responsabilités de l'entreprise utilisatrice (UE) et de l'entreprise extérieure (EE)
- Les 9 principes de prévention et les différentes classes de risques
- Intégrer les mentions obligatoires que doit comporter votre plan de prévention
- Identifier l'organisation de l'inspection commune préalable : avant et après l'exécution des travaux
- Etablir et mettre en place les mesures de prévention : l'information préalable
- La rédaction du plan de prévention selon les obligations du code du travail

Pratique

- Mise en pratique en sous-groupes d'études de cas concrets, partage et consolidation du concept lors des restitutions.
- Travail d'intersession

Obligations de l'entreprise

Selon l'article Article R4512-7, le plan de prévention est établi par écrit et arrêté avant le commencement des travaux.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



RISQUES PHYSIQUE TMS

EN BREF

4 jours (28 heures) dont 14 heures sont consacrées au dispositif ALM avec intersession



Tout collaborateur d'établissements sanitaires et médico-sociaux soignant ou faisant fonction de soignant



- de 4 à 10 participants

- Aucun prérequis pour les stagiaires



- Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 180€ TTC par participant,



- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT

ACTEURS PRAP 2S - ALM

FORMATION INITIALE



Objectifs



- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans sa structure et connaître les risques de son métier afin de repérer et prévenir les situations susceptibles de nuire à sa santé et celle de ses collègues ou d'entraîner des efforts excessifs et/ou inutile.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection
- Apports de connaissances.
- Alternance de théorie et de pratique (jeux de rôle, exercice pratique, manipulation d'objet, possibilité d'utiliser des aides techniques...)
- Application en entreprise lors de l'intersession

Modalités d'évaluation

- A l'issue de la formation, si les participants ont suivi la totalité de la formation et ont satisfaits aux épreuves certificatives, le formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leurs délivrent un certificat « d'acteur PRAP 2S-ALM » valable 24 mois

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Séquencer les mouvements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations
- Mettre en œuvre un accompagnement

Pratique

- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Mise en scène de situation vécue pour analyse.
- Aide à la mobilité sans portage délétère et utilisation d'outils d'aide au déplacement des personnes

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Les + d'ACPR

Déploiement d'une démarche globale PRAP conformément aux recommandations de l'assurance maladie et de l'INRS, par la réalisation :

- d'une demi-journée de mise en application d'une analyse au poste de travail
- d'une demi-journée pour la coordination avec la direction, le comité de pilotage, en amont et en aval de la formation



EN BREF

2 jours (14 heures) dont 7 heures sont consacrées au dispositif ALM avec intersession

Tout collaborateur d'établissements sanitaires et médico-sociaux soignant ou faisant fonction de soignant

- de 4 à 10 participants

- Être titulaire du certificat acteur PRAP 2S

- Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention

- Sur le site de l'entreprise

- À partir de 180€ TTC par participant,
- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT

ACTEURS PRAP 2S - ALM

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES



Objectifs



- Réactiver les compétences du salarié formé acteur PRAP 2S - ALM
- Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP 2S - ALM afin de conserver sa certification.
- Redynamiser la démarche de prévention de l'entreprise ou collectivité
- S'appuyer sur les situations vécues et observées pour optimiser les pratiques et se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection
- Apports de connaissances.
- Alternance de théorie et de pratique (jeux de rôle, exercice pratique, manipulation d'objet, possibilité d'utiliser des aides techniques...)
- Application en entreprise lors de l'intersession

Modalités d'évaluation

- A l'issue de la formation, si les participants ont suivi la totalité de la formation et ont satisfaits aux épreuves certificatives, le formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leurs délivrent un certificat « d'acteur PRAP 2S-ALM » valable 24 mois

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Retour d'expérience et point sur les actions menées suite aux analyses des acteurs PRAP,
- Rappel de leur rôle dans la démarche de prévention de la structure
- Rappel M.A.D. et sur la méthode d'analyse de situation de travail

Pratique

- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Mise en scène de situation vécue pour analyse.
- Evaluation de l'environnement, de la capacité de la personne et des risques sur une situation de la structure ou apportée par le formateur.
- Accompagnement à la mobilité sans portage délétère et utilisation d'outils d'aide au déplacement des personnes

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Les + d'ACPR

Déploiement d'une démarche globale PRAP conformément aux recommandations de l'assurance maladie et de l'INRS, par la réalisation :

- d'une demi-journée de mise en application d'une analyse au poste de travail
- d'une demi-journée pour la coordination avec la direction, le comité de pilotage, en amont et en aval de la formation



EN BREF

 2 jours (14 heures) avec intersession d'au moins 1 semaine

Toute personne qui travaille dans l'industrie, le bâtiment, le commerce

- de 4 à 10 participants



 • Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention

- Sur le site de l'entreprise



 • À partir de 180€ TTC par participant,
• Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT

ACTEURS PRAP IBC

FORMATION INITIALE



Objectifs



- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans sa structure et connaître les risques de son métier afin de repérer et prévenir les situations susceptibles de nuire à sa santé et celle de ses collègues ou d'entraîner des efforts excessifs et/ou inutile.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection
- Apports de connaissances.
- Alternance de théorie et de pratique (jeux de rôle, exercice pratique, manipulation d'objet, possibilité d'utiliser des aides techniques...)
- Application en entreprise lors de l'intersession

Modalités d'évaluation

- A l'issue de la formation, si les participants ont suivi la totalité de la formation et ont satisfaits à l'épreuve certificative, le formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur PRAP IBC » valable 24 mois

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Pratique

- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Mise en scène de situation vécue pour analyse
- Possibilité d'utilisation d'aide technique pour démonstration

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Les + d'ACPR

Déploiement d'une démarche globale PRAP conformément aux recommandations de l'assurance maladie et de l'INRS, par la réalisation :

- d'une demi-journée de mise en application d'une analyse au poste de travail
- d'une demi-journée pour la coordination avec la direction, le comité de pilotage, en amont et en aval de la formation



EN BREF



1 jours (7 heures)

Toute personne qui travaille dans l'industrie, le bâtiment, le commerce

- de 4 à 10 participants



- Etre titulaire du certificat acteur PRAP option IBC



- Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 180€ TTC par participant,
- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT



Méthodes / Moyens pédagogiques

- Retour d'expérience
- Alternance de théorie et de pratique (jeux de rôle, exercice pratique, manipulation d'objet, possibilité d'utiliser des aides techniques...)
- Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection
- Apports de connaissances
- Application en entreprise lors de l'intersession

Modalités d'évaluation

- A l'issue de la formation, si les participants ont suivi la totalité de la formation et ont satisfaits à l'épreuve certificative, le formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leurs délivrent un certificat « d'acteur PRAP IBC » valable 24 mois

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

ACTEURS PRAP IBC

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES



Objectifs



- Réactiver les compétences du salarié formé acteur PRAP IBC
- Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification.
- Redynamiser la démarche de prévention de l'entreprise ou collectivité
- S'appuyer sur les situations vécues et observées pour optimiser les pratiques et se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail

Au Programme

Théorie

- Retour d'expérience et point sur les actions menées suite aux analyses des acteurs PRAP,
- Rappel de leur rôle dans la démarche de prévention de la structure
- Rappel M.A.D. et sur la méthode d'analyse de situation de travail

Pratique

- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Mise en scène de situation vécue pour analyse.
- Possibilité d'utilisation d'aide technique pour démonstration.

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Les + d'ACPR

Déploiement d'une démarche globale PRAP conformément aux recommandations de l'assurance maladie et de l'INRS, par la réalisation :

- d'une demi-journée pour la coordination avec la direction, le comité de pilotage, en amont et en aval de la formation



EN BREF



1 jour (7 heures)

- Toute personne exposée



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise jusqu'à 10 participants :
à partir de 1000 € HT

GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL



Objectifs

- Prendre conscience de l'impact des troubles musculosquelettique
- Intégrer les notions d'économie et de sécurité lors des activités
- Connaître les méthodes générales de manutention manuelle des charges
- Connaître les techniques particulières aux services / environnements concernés
- Appliquer les techniques de manutention et les gestes sécuritaires
- Economiser ses efforts lors de travaux d'entretien et de manutention des charges
- Contribuer à l'évolution et l'amélioration des conditions de travail

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Notions d'anatomie et de physiologie
- Repères les pathologies liées aux mauvaises postures dans l'exercice du métier : les conséquences des mauvaises positions
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les bons gestes et postures
- Aides techniques existantes et leurs mises en œuvre
- Adaptation des principes et des techniques à des lieux et des situations variées
- Prise de conscience des freins à la mise en œuvre de ces techniques
- Modifier/ réajuster les techniques d'intervention

Pratique

- Ergonomie sur les lieux de travail
- Repérage des adaptations dans un domicile en fonction de l'espace de vie
- Mise en pratique des techniques avec matériel à disposition
- Modifier/ réajuster les techniques d'intervention

Obligations de l'entreprise

Article R4541-8: "L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles"

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF



1/2 journée (3h30)

- Toute personne exposée



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise jusqu'à 10 participants :
à partir de 1000 € HT

GESTES ET POSTURES ENFANCE - PETITE ENFANCE



Objectifs

- Prendre conscience de l'impact des troubles musculosquelettiques
- Intégrer les notions d'économie et de sécurité lors des activités
- Connaître les méthodes générales de manutention manuelle des charges
- Connaître les techniques particulières aux services / environnements concernés
- Appliquer les techniques de manutention et les gestes sécuritaires
- Economiser ses efforts lors de travaux d'entretien et de manutention des charges
- Contribuer à l'évolution et l'amélioration des conditions de travail

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Notions d'anatomie et de physiologie
- Repères les pathologies liées aux mauvaises postures dans l'exercice du métier : les conséquences des mauvaises positions
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les bons gestes et postures
- Aides techniques existantes et leurs mises en œuvre
- Adaptation des principes et des techniques à des lieux et des situations variées

Pratique

- Ergonomie sur les lieux de travail
- Mise en pratique des techniques avec matériel à disposition / au poste de travail

Obligations de l'entreprise

Article R4541-8: "L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles"

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF



1/2 journée (3h30)

- Tout professionnel travaillant sur ordinateur



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise jusqu'à 10 participants :
à partir de 1000 € HT

GESTES ET POSTURES TRAVAIL SUR ÉCRAN



Objectifs

- Savoir se positionner à son poste de travail sur écran de visualisation
- Connaître les risques professionnels liés au travail sur écran de visualisation pour mieux les prévenir
- Connaître les solutions pour être bien installé à son poste de travail et prévenir des atteintes à la santé

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnement oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Le contexte
- Un peu d'anatomie et les limites du corps humain
- Risques pour la santé
- Prévention des risques liés au travail sur écran de visualisation

Pratique

- Etude de cas sur photos, à partir de films ou de postes de travail sur site

Obligations de l'entreprise

Article R4542-16: "L'employeur assure l'information et la formation des travailleurs sur les modalités d'utilisation de l'écran et de l'équipement de travail dans lequel cet écran est intégré."

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



REPRESENTATION DU PERSONNEL

EN BREF

5 jours (soit 35 heures)

Possibilité d'une intersession avec un découpage 3 jours + 2 jours



- Toute personne qui exerce ou doit exercer des fonctions de représentant au sein du CSE/CSSCT



Aucun prérequis / Il est recommandé d'avoir des notions sur l'organisation et la vie des IRP

- Sur le site de l'entreprise



360€/ jour par stagiaire

Intra-entreprise 1 650 € / jour / groupe de 12 personnes maximum

FORMATION INITIALE CSE / CSSCT



Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour remplir son rôle de membre du CSE et / ou de la CSSCT
- Rendre les membres des IRP autonome dans leur mission, par le biais d'un transfert de compétence

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Études de cas concrets ; visite d'établissement et / ou appuis sur les expériences terrain du formateur
- Travaux sur les documents des participants et / ou de l'entreprise
- Simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique de La Chasse aux risques®
- Technique de groupe, apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Les bases de la compréhension et fonctionnement du CSE/CSSCT
- L'aspect juridique de l'accident du travail & maladie professionnelle
- La prévention des risques professionnels en générale
- L'enquête du CSE en cas d'accident du travail
- Comprendre les TMS et le risque psychosocial

Pratique

- Mise en place ou amélioration de la trame de l'ordre du jour CSE
- Création d'une conduite à tenir du CSE/CSSCT en cas d'alerte
- Identifier et évaluer les risques dans diverses situations
- Mesures de prévention sur des risques
- Prise en main du document unique et d'évaluation des risques de l'entreprise, des différents documents ou trame de l'entreprise
- Création et bonnes pratiques sur la visite d'établissement du CSE
- Construire et exploiter des arbres des causes
- Identifier et analyser les différents types de RPS

Formation dispensée par un organisme agréé par la DREETS

Obligations de l'entreprise

Conformément à l'article L.2315-16 du Code du travail : les membres de la délégation au personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF



3 jours (soit 21 heures)

Membres représentant du personnel (titulaires et suppléants) dans le cadre du CSE et, le cas échéant, à la Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail (CSSCT) pour les entreprises de moins de 300 salariés.



Aucun prérequis / Il est recommandé d'avoir des notions sur l'organisation et la vie des IRP

- Sur le site de l'entreprise



360€/jour par stagiaire
Intra-entreprise 1 650 € / jour /
groupe de 12 personnes maximum

FORMATION RENOUVELLEMENT CSE / CSSCT



Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour remplir son rôle de membre du CSE et / ou de la CSSCT
- Rendre les membres des IRP autonome dans leur mission, par le biais d'un transfert de compétence

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Priorisation aux retours d'expérience des stagiaires
- Temps de travail sur les difficultés rencontrées par les stagiaires lors de leur précédent mandat
- Études de cas concrets
- Technique de groupe, apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Rappel sur les bases de la compréhension et du fonctionnement du CSE/CSSCT
- Les évolutions réglementaires
- Rappel sur la prévention des risques professionnels en générale.
- Rappel sur l'enquête du CSE en cas d'accident du travail.
- Approfondissement de risques spécifiques en fonction des besoins des stagiaires
- Les risques nouveaux : télétravail, COVID, RPS, ...

Pratique

- Le plan d'action du CSE et de la CSSCT
- Identifier des pistes d'amélioration de la communication du CSE
- Identifier et évaluer les risques dans diverses situations
- Travail sur leur document unique et sur l'évaluation des risques
- Création et bonnes pratiques sur la visite d'établissement du CSE
- Construire et exploiter des arbres des causes
- Point sur l'identification et l'analyse les différents types de RPS

Formation dispensée par un organisme agréé par la DREETS

Obligations de l'entreprise

Conformément à l'article L.2315-16 du Code du travail : les membres de la délégation au personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF

5 jours (soit 35 heures)

Possibilité d'une intersession avec un découpage 3 jours + 2 jours

Nouveaux membres représentant du personnel (titulaires et suppléants) dans le cadre du CST et, le cas échéant, à la FSSSCT pour les collectivités de plus de 200 agents.



Aucun prérequis / Il est recommandé d'avoir des notions sur l'organisation et la vie des IRP

- Sur le site de la collectivité



290€/ jour par stagiaire



En intra 1 000 € / jour / groupe de 10 personnes maximum

FONCTION PUBLIQUE FORMATION CST / FSSSCT



Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour remplir son rôle de membre du CST et / ou de la FSSSCT
- Rendre les membres des IRP autonome dans leur mission, par le biais d'un transfert de compétence

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Études de cas concrets ; visite d'établissement et / ou appuis sur les expériences terrain du formateur
- Travaux sur les documents des participants et / ou de l'entreprise
- Simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique de La Chasse aux risques®
- Technique de groupe, apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Les bases de la compréhension et du fonctionnement du CST/FSSSCT
- L'aspect juridique de l'accident du travail & maladie professionnelle + Focus sur les formations spécialisées en SSCT des CST à plus de 200 agents
- La prévention des risques professionnels en générale
- L'enquête du CST en cas d'accident du travail
- Comprendre les TMS et le risque psychosocial

Pratique

- Mise en place ou amélioration de la trame de l'ordre du jour CST
- Création d'une conduite à tenir du CST/FSSSCT en cas d'alerte
- Identifier et évaluer les risques dans diverses situations
- Mesures de prévention sur des risques
- Prise en main du document unique
- Création et bonnes pratiques sur la visite d'établissement du CST
- Construire et exploiter des arbres des causes
- Identifier et analyser les différents types de RPS

Formation dispensée par un organisme agréé par la DREETS

Obligations de l'entreprise

Conformément à l'article 98 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les représentants du personnel bénéficient d'une formation en matière d'HSCT. Cette formation est renouvelée à chaque mandat.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



INCENDIE

EN BREF



1/2 journée (soit 3h30) à 1 jour selon la taille de la structure

- Tout salarié
- Minimum 04 personnes
- Maximum 10 personnes



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT



Méthodes / Moyens pédagogiques

- Alternance d'exposé théorique et d'atelier pratique
- Bac à feu écologique à gaz ou réalité augmentée
- Appareils extincteurs de différents types ou réalité augmentée
- Support informatique
- Livret délivré à chaque participant

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Remise attestation de suivi de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

MODULE DE LUTTE CONTRE LE FEU



Objectifs

- Acquérir les connaissances théoriques de base nécessaires à l'intervention,
- Être capable d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie.

Au Programme

Théorie

- Les principes fondamentaux sur :
 - Le mécanisme du feu
 - Les méthodes d'extinction
 - Les moyens de secours

Pratique

- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Conduite à tenir face à l'incendie

Obligations de l'entreprise

Article R. 4227-28 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. ».



EN BREF

1/2 journée (soit 3h)



- Tout salarié
- Minimum 04 personnes
- Maximum 12 personnes



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT



EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

MODULE ÉVACUATION



Objectifs

- Être capable d'Identifier les moyens d'évacuation et d'appliquer les procédures de mise en sécurité

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques
- Supports informatiques
- Ateliers pratiques
- Mise en situation : évacuation des locaux

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Remise attestation de suivi de formation

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Les dégagements
 - Importance de leur vacuité
- L'éclairage de sécurité
 - Intérêt de l'éclairage de sécurité et de son fonctionnement
- L'alarme générale
 - Dispositifs de déclenchement, dispositifs de diffusion
- Les moyens humains
 - Guide-file, serre-file, responsable d'évacuation, point de rassemblement

Pratique

- Identification des moyens présents sur le site permettant l'évacuation des occupants

Obligations de l'entreprise

Article L4121-2 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».



SECOURISME

EN BREF



2 jours (soit 14 heures)

- Tout public. En entreprise, les personnes désignées pour porter secours en cas d'accident
- Minimum 04 personnes
- Maximum 10 personnes



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE



Objectifs



- Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail
- Sensibiliser pour être capable d'adopter une attitude de préventeur dans l'entreprise
- Être capable d'agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime dans l'attente des secours organisés

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Formation théorique et pratique
- Démonstrations des gestes par le formateur
- Exercices d'apprentissage pour chaque participant.
- Matériel informatique
- Mannequins de secourisme
- Défibrillateurs
- Lot de maquillage, outils et accessoires pour scénarios d'accident

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Avoir satisfait à l'évaluation selon les critères définis par l'INRS, dans le référentiel de formation, transcrits dans la grille d'évaluation nationale utilisée lors de la formation

Niveau de sortie

- Délivrance de la carte SST (validité 24 mois)
- Délivrance d'une attestation de formation

Au Programme

Présentation

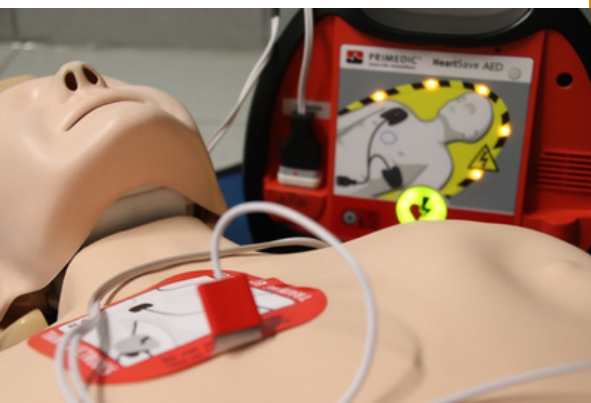
- Le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir
- Exercices pratiques
- Mise en œuvre de scénarios d'accident

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Obligations de l'entreprise

Obligation pour tout employeur de former des secouristes du travail (Article R4224-15 du code du travail) :

- dans chaque atelier/chantier où sont effectués des travaux dangereux
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours



EN BREF



1 jour (soit 7h30)

- Les personnes désignées pour porter secours en cas d'accident.
- Minimum 04 personnes
- Maximum 10 personnes



Etre titulaire du certificat SST
Préconisation : MAC à renouveler tous les 24 mois

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT



Méthodes / Moyens pédagogiques

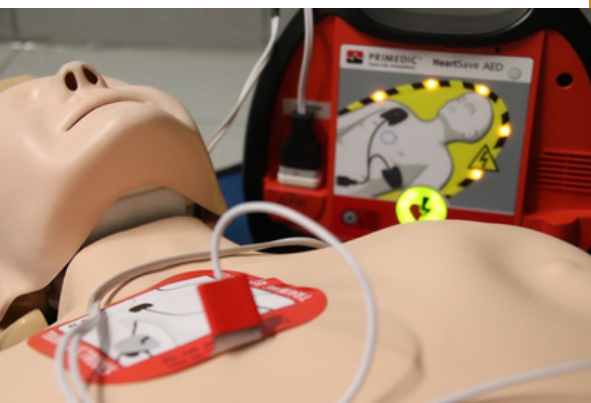
- Plan Intervention, Plan Action
- Démonstrations par le formateur SST
- Exercices d'apprentissage de chaque stagiaire
- Mannequins secourismes (nourrisson, enfant et adulte) et de dégagement d'urgence
- Défi brilleur : DSA ou DEA
- Maquillage
- Livret pédagogique INRS

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Avoir satisfait à l'évaluation selon les critères définis par l'INRS, dans le référentiel de formation, transcrits dans la grille d'évaluation nationale utilisée lors de la formation

Niveau de sortie

- Délivrance de la carte SST (validité 24 mois)
- Délivrance d'une attestation de formation



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES



Objectifs



- Maintenir et actualiser ses compétences de SST à un niveau au moins équivalent ou voire supérieur à celui de sa formation initiale

Au Programme

Théorie

- Repositionner le contexte de la mission du SST
- Son rôle de préventeur
- Présentation des changements (s'il en existe)
- Maîtrise du Plan d'intervention
- Maîtrise du comportement face à une situation d'accident
- Les gestes de premiers secours
- Bilan

Pratique

- Exercices pratiques sur les différents thèmes abordés lors de la partie théorique
- Mise en œuvre de scénarii d'accident

Formation dispensée par un organisme habilité par le réseau CARSAT /INRS et par un formateur certifié

Obligations de l'entreprise

Obligation pour tout employeur de former des secouristes du travail (Article R4224-15 du code du travail) :

- dans chaque atelier/chantier où sont effectués des travaux dangereux
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

EN BREF



1 jour (soit 7h)

- Les personnes appelées à effectuer des opérations d'ordre non électrique dans l'environnement de PNST
- de 4 à 15 participants



Aucune connaissance en électricité n'est demandée, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité



- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT

HABILITATION ÉLECTRIQUE BOHO



Objectifs

- Répondre à l'obligation réglementaire de formation des personnels à la sécurité au travail, conformément aux obligations du Code du Travail
- Rendre les participants capables de respecter les prescriptions de sécurité définies dans la norme NF C 18-510
- Être capable d'effectuer des opérations d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens, ou dans l'environnement de PNST

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Identification et/ou utilisation des locaux et installations de l'établissement lors de formation sur site
- Plateau technique équipé d'un panneau pédagogique électrique
- Équipements de protection collective
- Système QUIZZBOX

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Avoir satisfait à l'évaluation théorique QCM et à l'évaluation pratique

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Présentation

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les noms et les limites des différents domaines de tension
- Les zones d'environnement et donner leurs limites
- Le principe d'une habilitation, la définition des symboles
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Obligations de l'entreprise

Art. R. 4544-10 du Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : « l'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées. »



EN BREF



1 jour (soit 7h)

- Personnel d'exploitation ou d'entretien non électricien
- de 4 à 15 participants



Avoir suivi au préalable le module BO/HO ou être titulaire de l'habilitation électrique BO/HO

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT

HABILITATION ÉLECTRIQUE BS/BE MANOEUVRE



Objectifs

- Répondre à l'obligation réglementaire de formation des personnels à la sécurité au travail, conformément aux obligations du Code du Travail
- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement de raccordement simples, des manœuvres sur des ouvrages électriques dans le respect de la norme NF C18-510.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.
- Tapis d'isolation électrique
- Matériel de sécurité électrique
- Outils à main électrique
- Extincteur au CO2
- Cadenas et panneau de condamnation de tableau électrique

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Evaluation théorique par QCM.
- Evaluation pratique des savoirs faire.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Conformément à la norme NF C 18-510

- Présentation de la nouvelle réglementation
- Quelques bases de l'électricité
- Le risque électrique
- Habilitation électrique : les obligations
- Règles de sécurité en cas d'incident ou d'accident électrique

Obligations de l'entreprise

Art. R. 4544-10 du Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : « l'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées. »



EN BREF



6h de formation +1h de test QCM

- Personnel concepteur, Opérateur et encadrant
- 10 participants maximum



Prérequis :

Maitriser la lecture et la compréhension de la langue française



- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 900 € HT

AIPR



Objectifs

- Répondre à l'obligation réglementaire de formation des personnels à la sécurité au travail, conformément aux obligations du Code du Travail
- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement de raccordement simples, des manœuvres sur des ouvrages électriques dans le respect de la norme NF C18-510.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Exposé en langue française avec support PowerPoint
- Vidéo
- Échanges d'expériences
- Questions/réponses
- QCM

Modalités d'évaluation

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Evaluation théorique par QCM du site du Ministère de la transition écologique
- Evaluation pratique des savoirs faire.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Module 1 : Connaitre et comprendre la réforme réglementaire : principaux points de repère (30 mn)

Module 2 : Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers (3h30)

- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Réalisation des investigations complémentaire
- Les intervenants des réseaux et leurs rôles
- L'identification des réseaux
- Le marquage-piquetage
- La reconnaissance sur le terrain
- L'exécution des travaux
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier

Module 3 : Mise en application, cas pratiques, QCM à blanc, jeux de rôles (2h).

Module 4 : Examen QCM (1h)

Obligations de l'entreprise

- Code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38 - Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Code du travail : article R4534-107



RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ACPR

PRÉVENTION

Audit - Conseil - Prévention des Risques

EN BREF



1 jours (7 heures)

- Toute personne d'une entreprise susceptible de participer à une action de prévention des risques psychosociaux



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise jusqu'à 10 participants :
à partir de 1000 € HT

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie très participative, alternant exercices, exemples, vidéos, exposés, quiz,
- Présentation générale,
- Exercice pratique : individuel, en groupe de travail et en échange commun,
- Etudes de cas concrets,
- Exposés théoriques.

Modalités d'évaluation

- Validation des acquis au cours de la formation et en fin de formation,
- Remise d'une attestation de fin de formation.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

S'INITIER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Objectifs

- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Acquérir les fondamentaux relatifs à la prévention des RPS
- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

Au Programme

Théorie

- Définition des RPS
 - Que recouvrent les termes « stress, violences internes, violences externes, harcèlement sexuel, harcèlement moral, souffrance éthique, dissonance émotionnelle » ?
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS
 - Quels sont les différents facteurs de risques psychosociaux ?
 - Quels sont leurs effets observables ?
 - Quelles en sont leurs conséquences sur la santé des salariés ?
 - Quelles en sont leurs conséquences pour l'entreprise ?
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
 - Comment décliner les 9 principes de prévention aux RPS ?
 - Exemples d'actions de prévention des RPS

Pratique

- Mise en œuvre d'un diagnostic : communication, organisation, questionnaire, contenu des restitutions, plan d'action

Obligations de l'entreprise

Article L4121-2 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



EN BREF



2 jours (14 heures) soit consécutifs
soit avec une intersession

- Toute personne d'une entreprise susceptible de participer à une action de prévention des risques psychosociaux



Aucun prérequis en RPS

- Sur le site de l'entreprise



Intra-entreprise jusqu'à 10

participants :

à partir de 1000 € HT



Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie très participative, alternant exercices, exemples, vidéos, exposés, quiz,
- Présentation générale,
- Exercices pratiques
- *Les notions sont introduites ou illustrées avec des cas concrets, dont des fictions en vidéo mais décontextualisée par rapport au public formé.*

Modalités d'évaluation

- Validation des acquis au cours de la formation et en fin de formation
- Chaque thème donne lieu à un exercice débriefé collectivement et permettant de s'assurer de la compréhension des notions.
- Evaluation finale des acquis

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

SENSIBILISER AUX RPS : DIMENSIONS ET INDICATEURS DE SUIVI



Objectifs

- S'initier à la prévention des risques psychosociaux
- Acquérir les fondamentaux relatifs à la prévention des RPS : définitions, démarche générale préconisée par la branche AT/MP et niveaux d'actions

Au Programme

Théorie

- Définition des RPS
 - Que recouvrent les termes « stress, violences internes, violences externes, harcèlement sexuel, harcèlement moral, souffrance éthique, dissonance émotionnelle » ?
- Approche juridique et réglementaire
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Identifier les RPS comme un risque professionnel

Pratique

- Liens entre une exposition aux RPS et données formelles
 - Quels indicateurs permettent de dépister la présence de RPS ?
 - Comment suivre ces indicateurs, par qui ?

Obligations de l'entreprise

Article L4121-2 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Les + d'ACPR

- Si les stagiaires n'ont pas de connaissances de base des risques professionnels, le formateur adaptera son contenu pédagogique.
- Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)



RISQUE D'AGRESSION

EN BREF

1 jour (soit 7 heures)



- Directions
- Cadres
- RH
- CSE



Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 185€ TTC par participant,
- Intra-entreprise : à partir de 1100 € HT



RISQUE AGRESSION



Objectifs

- Former et sensibiliser le personnel au Risque Agression pour une détection préventive des comportements agressifs et un apprentissage des bons réflexes de Protection
- Réduire les risques d'agression.
- Apprendre à connaître et à détecter les comportements agressifs
- Acquérir les bons réflexes de prévention-protection
- Contribuer au développement d'une culture de sécurité et de sûreté en entreprise.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie très participative, alternant exercices, exemples, vidéos, exposés, quiz,
- Présentation générale,
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- Validation des acquis au cours de la formation et en fin de formation,
- Remise d'une attestation de fin de formation.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- Comprendre l'acte d'Aggression :
 - Les différents types d'agression
 - Approche psychologique de l'agresseur
 - La place de la communication dans l'acte agressif
 - Les principes de malveillance
 - Les caractéristiques des agresseurs
- Mieux réagir face à l'agression
 - Les principes de lutte contre la malveillance
 - Mieux gérer la phase post-agression
 - Les outils juridiques de lutte contre la malveillance

Pratique

- Analyse de la situation présentée, par les stagiaires
- Création de la procédure interne de réaction
- Création de fiches réflexes pour les sites recevant du public

Obligations de l'entreprise

Article L4121-2 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».



TRANSPORT

EN BREF



de 1/2 journée à 2 jours en fonction des instructions réglementaires

Intervenants sur la chaîne du transport de marchandises dangereuses : manutentionnaire, cariste, préparateur de commande, personnel administratif



- Aucun prérequis

- Sur le site de l'entreprise



- À partir de 180€ TTC par participant,
- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT

SENSIBILISATION 1.3 ADR



Objectifs

- Promouvoir la sécurité dans les opérations de chargement, de déchargement, ou de transport de marchandises dangereuses auprès du personnel employé notamment par les expéditeurs, distributeurs, emballeurs, exportateurs, logisticiens, remplisseurs.

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Animation réalisée en vidéo-projection

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Aucun niveau de sortie

Au Programme

Théorie

- Connaissance des marchandises dangereuses : origine, nature et famille de produits
- Caractéristiques et dangers présentés par les produits
- Généralités sur la réglementation du transport des MD : application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières, ...
- Transport des produits conditionnés : conditionnement et emballage. Inscription sur les emballages. Marquage et étiquetage des colis. Interdiction de chargement en commun,
- Signalisation des véhicules : conditions d'exemption et limites,
- Documents réglementaires : documents de transport de MD

Pratique

- Exercices d'application : rédaction des documents de transport ; procédure de contrôle avant départ des véhicules
- Questions diverses et synthèse du stage

Obligations de l'entreprise

Chapitre 1.3 de l'ADR : La formation ADR 1.3 est obligatoire pour toute personne réalisant des opérations de réception, expédition ou transport de matières dangereuses par la route.

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) et conseiller à la sécurité TMD



CHIMIE

EN BREF



1/2 journée (3h30) à 1 jour (7h)

Toute personne impliquée dans la prévention du risque chimique ou appelée à manipuler, utiliser et stocker des agents chimiques



• Aucun prérequis

• Sur le site de l'entreprise



- À partir de 180€ TTC par participant,
- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT

UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES



Objectifs

- Etre capable d'organiser un stockage en toute sécurité
- Etre capable d'évaluer le risque chimique
- Adopter les bons comportements (gestes et réflexes) face aux dangers des produits,
- Utiliser les bons Équipements de Protection Individuelle
- Etre capable réagir en cas d'incident ou d'accident en limitant les conséquences

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative laissant une place importante aux échanges d'expériences entre participants et à l'application terrain.
- Animation réalisée en vidéo-projection

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation

Niveau de sortie

- Aucun niveau de sortie

Au Programme

Théorie

- Connaissance des dangers chimiques
- Identifier les situations à risques
- S'informer sur les produits utilisés
- Savoir lire et comprendre une étiquette
- Connaître les fiches de données de sécurité (FDS)

Pratique

- Les équipements de protection collective : aspiration, rétention, distribution automatique, détection, alarmes
- Les équipements de protection individuelle : gants, visière, lunettes, combinaison, tablier, masques.
- Savoir réagir en cas d'accident : Les déversements accidentels, les fuites, ...

Obligations de l'entreprise

Article R4412-38 du Code du Travail : « L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le CSE : [...] Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, ... ».

Les + d'ACPR

Formation assurée par un Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) et conseiller à la sécurité TMD



TRAVAUX EN HAUTEUR

EN BREF

1 jour (7h) - Port du Harnais

1 jour (7h) - Travail en Hauteur

Personnels devant travailler en hauteur sans sécurité collective ou utilisation des systèmes d'arrêt de chutes



- Avis favorable de la médecine préventive, ne pas avoir le vertige, disposer de son matériel, avoir plus de 18 ans

- Sur le site de l'entreprise



- Intra-entreprise jusqu'à 10 participants : à partir de 1000 € HT



TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS



Objectifs

- Réactiver les compétences du salarié formé acteur PRAP IBC
- Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification.
- Redynamiser la démarche de prévention de l'entreprise ou collectivité
- S'appuyer sur les situations vécues et observées pour optimiser les pratiques et se mettre à jour sur les méthodes et outils d'analyse de situations de travail

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Vidéo projection
- Echanges permanents
- Manuels pédagogiques
- Etudes de cas
- Equipements réels de travail

Modalités d'évaluation

- Par QCM des acquis théoriques et lors d'exercices en situation de travail

Niveau de sortie

- Remise d'une attestation de formation conformément aux recommandations de la CNAMTS R486a, R408, R430, R431, R433 et R4554 et au code du travail R.4323-62

Au Programme

Théorie

- Définition des travaux en hauteur
- Réglementation nationale et européenne
- Responsabilités civiles et pénales
- Calcul théorique d'une chute et statistiques
- Équipements de protection individuels

Pratique

- Présentation du matériel de sécurité
- Réglage des harnais de sécurité
- Nœuds et différentes utilisations
- Points fixes et points d'ancrages
- Exercices pratiques de progression et cheminement en hauteur
- Mise en situation sur le site spécifique de l'entreprise

Obligations de l'entreprise

Article R4323-106 du Code du Travail : « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuel d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. ».

Les + d'ACPR

Formateur nommé sur la formation disposant des certifications :

- AIPR Concepteur - Encadrant- Opérateur
- Travaux en hauteur Port du Harnais



HYGIÈNE ALIMENTAIRE

EN BREF



2 jours (soit 14 heures)

- Agents de restauration, cuisiniers et cuisinières, magasiniers et magasiniers, chauffeurs-livreurs



Savoir lire et parler le français

- Sur le site de l'entreprise



360€/ jour par stagiaire

Intra-entreprise 1 650 € / jour / groupe de 12 personnes maximum

HYGIÈNE ET SECURITE ALIMENTAIRE



Objectifs

- Acquérir les connaissances fondamentales des règles d'hygiène en matière de restauration, de restauration collective (réglementation, risques liés à l'insuffisance d'hygiène en restauration collective, mise en œuvre des principes d'hygiène)

Méthodes / Moyens pédagogiques

- Séances de formation en salle et en zone de production
- Echanges sur les pratiques
- Etudes de cas concrets
- Dossiers techniques remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- Contrôle des connaissances théoriques de chaque stagiaire par questionnaire oral du formateur.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Délivrance de l'attestation réglementaire conforme à l'arrêté du 5 octobre 2011.

Niveau de sortie

- Sans niveau spécifique

Au Programme

Théorie

- les aliments et les risques pour le convive :
 - introduction des notions de danger et de risque
 - dangers microbiologiques et leurs moyens de maîtrise
 - dangers physiques, chimiques, biologiques et allergéniques
- les bonnes pratiques d'hygiène (BPH):
 - hygiène du personnel et des manipulations
 - chaîne du chaud et chaîne du froid
 - marche en avant dans le temps et dans l'espace
 - nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- les fondamentaux des réglementations communautaire et nationale
 - la responsabilité des opérateurs,
 - le Paquet hygiène,

Pratique

le plan de maîtrise sanitaire : BPH, procédures élaborées selon les principes de l'Hygiène et Sécurité Alimentaire, traçabilité et gestion des non-conformités

Formation dispensée par un organisme agréé par la DRAAF

Obligations de l'entreprise

Règlement (CE) n°853/2004 du 24 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

Les + d'ACPR/Sygma

Organisme de formation certifié, et enregistré auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF / enregistré sous le n°75 0439 38 2022



ACPR

PRÉVENTION

Audit - Conseil - Prévention des Risques

ACPR PRÉVENTION

19 rue Montgolfier
33700 MÉRIGNAC
Tél : 05 57 65 40 52

www.acpr-prevention.com
contact@acpr-prevention.com

